
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26/02/2018

LANCEMENT D'UNE OPAH-RR

A compter du 16 février 2018, les Communautés de Communes Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais mettent en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) pour 5 ans sur l'ensemble des communes du territoire.

Cette opération, financée par les Communautés de Communes Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et le Conseil Départemental de l'Orne est une nouvelle opportunité pour les propriétaires privés de bénéficier d'aides financières pour la rénovation de leur logement.

POUR QUELLES DÉPENSES ET DANS QUEL BUT ?

- Réaliser des économies d'énergie, en effectuant des travaux d'isolation, de remplacement menuiseries, de chauffage, de ventilation...
- Favoriser le maintien à domicile, en adaptant les logements pour faire face aux difficultés physiques liées au vieillissement et aux situations de handicap
- Assurer un meilleur confort de vie, en favorisant la réalisation de travaux de remise en état dans un logement devenu vétuste ou très dégradé
- Développer l'offre de logements locatifs privés, en aidant les propriétaires bailleurs à réhabiliter leurs logements dégradés ou vacants, sous réserve de conventionnement de ces derniers

POUR QUI ?

- Les propriétaires occupants sous conditions de ressources
- Les propriétaires bailleurs qui s'engagent à pratiquer des loyers maîtrisés

QUELLES AIDES ?

Sous certaines conditions, des aides de :

- L'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) et du programme « Habiter Mieux » (de 25 à 60% du montant HT des dépenses subventionnables).
Ces aides non remboursables sont cumulables avec les aides des caisses de retraites, du Département, de la Région, avec le Crédit d'impôts et l'Eco-prêt à taux 0.

LES OBJECTIFS DE L'OPAH

Sur 5 ans, il est ainsi prévu d'intervenir sur **505 logements** (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs), dont 490 logements occupés par leurs propriétaires et 15 logements locatifs. Le montant des crédits réservés (Anah + Programme Habiter Mieux) s'élève à **4 115 600 €** auquel peuvent s'ajouter des aides de la Région, du Département ou encore des caisses de retraite.

UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT ET PERSONNALISÉ

Les Communautés de Communes Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais ont confié l'animation de l'OPAH-RR au **CDHAT**, opérateur spécialisé dans l'amélioration de l'habitat.

Cette assistance, gratuite et personnalisée, permettra aux propriétaires de définir un projet en adéquation avec leurs besoins et leurs moyens financiers. Le CDHAT étudiera ainsi l'éligibilité du ménage et la recevabilité du projet au regard des critères fixés par l'Anah et par les autres organismes finançant des travaux d'amélioration de l'habitat en complément des aides attribuées par cette dernière. Un chargé d'opération du CDHAT accompagnera et aidera les propriétaires aux montages administratif, technique et financier des demandes d'aides (constitution et transmission des dossiers de subvention à l'Anah, visite diagnostic du logement, évaluations énergétiques, diagnostic autonomie, examen des devis, vérification des factures, dépôt des demandes de paiement...).

4 PERMANENCES POUR RENSEIGNER LES PROPRIÉTAIRES AYANT UN PROJET DE TRAVAUX

Les propriétaires ayant un projet de rénovation de leur logement sont invités à se rendre aux permanences, sur rendez-vous (02 31 53 73 73), **tous les mardis du mois de 10h à 12h** à :

- **Domfront-en-Poiraise**
1^{er} mardi dans les locaux de la mairie – place de la Roirie
- **Juvigny-Val-d'Andaine**
2^{ème} mardi dans les locaux de la communauté de communes – 26 avenue Léopold Barré
- **Tinchebray-Bocage**
3^{ème} mardi dans les locaux de la mairie – 5 boulevard du Midi
- **Passais-Villages**
4^{ème} mardi dans les locaux de la Communauté de communes – 6 Place du Marché

ou peuvent s'informer sur le dispositif mis en place par téléphone, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, au 02 31 53 73 73.

Il est vivement conseillé de contacter un conseiller habitat du CDHAT ou de venir le rencontrer lors des permanences, **avant de lancer les travaux**. Chaque cas est particulier et les aides mobilisables sont attribuées sous certaines conditions.



Important : pour bénéficier des aides vos travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier.

RENSEIGNEMENTS

4 avenue Tskukuba
Parc Citis
14200 Hérouville-Saint-Clair
Tél : 02 31 53 73 73
contact@cdhat.fr
www.cdhat.fr
@Groupe_CDHAT
#CDHAT #OPAH



COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
DE DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO ET ANDAINE-PASSAIS

AMÉLIORATION DE L'HABITAT



**DES AIDES FINANCIÈRES
POUR RÉNOVER ET ADAPTER
VOTRE LOGEMENT**

OPAH-RR
OPAH-RR PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
DE DOMFRONT-TINCHEBRAY
FEB. 2016 - FEB. 2023

RENSEIGNEMENTS

CDHAT
02 31 53 73 73
contact@cdhat.fr
www.cdhat.fr
@Groupe_CDHAT
#CDHAT #OPAH
Parc Citis - 4 avenue de Tskukuba
14200 Hérouville-Saint-Clair

PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS
Tous les mardis de chaque mois de 10h à 12h

- DOMFRONT-EN-POIRAIE**
1^{er} MARDI : DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE - PLACE DE LA ROIRE
- JUVIGNY-VAL-D'ANDAINE**
2^{ème} MARDI : DANS LES LOCAUX DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
20 AV. LEOPOLD BARRE
- TINCHEBRAY-BOCAGE**
3^{ème} MARDI : DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE - 5 BOULEVARD DU MIDI
- PASSAIS-VILLAGES**
4^{ème} MARDI : DANS LES LOCAUX DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
5 PLACE DU MARCHÉ



OPAH-RR : des aides financières

Exemples de travaux

1^{er} exemple : travaux d'économies d'énergie

Propriétaire occupant très modeste – une personne seule – avec un revenu fiscal de référence de 13 600 €. Logement avec chauffage central / Facture énergétique annuelle de 2 200 €.

Travaux : isolation du plancher des combles perdus, changement des menuiseries, installation d'une VMC Hygro B, pose d'un insert (18 608 € TTC de travaux).

Plan de financement	
Subvention Anah 50 % (sur le montant HT des travaux)	8 664 €
Prime Habiter Mieux 10%	1 732 €
Subvention Conseil Départemental	750 €
Total Subvention	11 146 €
Reste à charge sur le TTC	7 462 €
Aide non remboursable	60 %
Gain annuel sur la facture énergétique	1 100 €
Temps de retour sur l'investissement	7 ans

2^{ème} exemple : travaux d'adaptation à la perte d'autonomie

Propriétaire occupant modeste (un ménage) avec un revenu fiscal de référence de 22 000 €. Adaptation de la salle de bain siphon de sol, siège de douche, barre d'appuis (5 631 € TTC de travaux).

Plan de financement	
Subvention Anah 35 % (sur le montant HT des travaux)	1 791 €
Subvention Caisse des retraites	1 689 €
Total Subvention	3 480 €
Reste à charge sur le TTC	2 151 €
Aide non remboursable	62%